

Macrummo estote dilecti... Libenter iam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.

LA LIBERTÉ journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois six mois un an fr. 6 11 20

Rédaction et Expédition BUREAU : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg. Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent. Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.

ABONNEMENTS SUISSE FRANCE, BELGIQUE ALLEMAGNE, AUTRICHE ITALIE, ESPAGNE ANGLETERRE, HOLLANDE ETATS-UNIS

LA VOTATION DU 30 JUILLET

Nous connaissons assez les dispositions du peuple fribourgeois pour être assurés que les deux décisions fédérales soumises au referendum seraient, dans notre canton, rejetées à une très forte majorité.

Le fait le plus significatif de cette votation c'est que dans tous les districts, sans exception, le peuple s'est prononcé en masse contre les malheureuses conceptions de la législation fédérale.

Dans la ville de Fribourg le scrutin a été passablement fréquent, puisque 1163 citoyens ont déposé leur vote. La loi sur les épidémies a été rejeté par 931 voix contre 219, et le projet de Révision fédérale pour introduire les brevets d'invention n'a réuni que 406 voix contre 714.

Voici les chiffres approximatifs de la votation dans les districts.

Table with columns: Loi sur les épidémies (oui/non), Brevets d'invention (oui/non). Rows: Sarine, Singine, Gruyère, Lac, Veveysse, Broye, Glâne, Total.

Pauvres médecins du canton de Fribourg! Mal conseillés et mal dirigés, ils se sont mis en campagne pour faire adopter la loi sur les épidémies, et ils n'ont pas même pu, avec le concours de la presse de deux partis, gagner le dixième des voix!

réclamer la protection du bras séculier en faveur des systèmes changeants de la médecine, celle de toutes les sciences qui a les bases les moins sûres et qui est la plus livrée aux disputes des hommes.

Et la presse, qu'en dirons-nous? Quelle bonne inspiration a eue le Bien public de joindre ses efforts en faveur de la loi sur les épidémies aux efforts de la presse radicale, du Confédéré, du Journal de Fribourg et du Murtenbieter!

Après une si dure leçon et un désaveu si complet, nous comptons bien ne plus voir le Bien public usurper le droit de parler au nom du peuple fribourgeois.

Le peuple fribourgeois a l'heureuse fortune de se trouver en communion d'idées avec le peuple de tous les cantons confédérés, sauf Genève avec Carteret, et Neuchâtel.

Tous les jours, le Bien public nous reproche notre politique catholique et conservatrice, en déclarant que nous nous isolons en Suisse. Il a même eu le front de dire que le canton de Fribourg ne devrait plus être un état confédéré.

en Suisse le concours de 250,000 votants, ou du votre avec vos 60,000 acceptants?

La politique de principes est la seule bonne, même au point de vue du succès. En courant faire la cour au soleil levant, on trouve sur son chemin bien des précipices.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 26 juillet.

Dans la courte session que vient d'avoir notre Grand Conseil, M. Folletéte, membre de la députation catholique et conservatrice du Jura bernais, a obtenu, par son habileté et son éloquence, un succès aussi grand qu'inattendu sur le gouvernement et sur la commission de pétition.

M. Folletéte appuya la proposition du conseil exécutif. Il s'agit dans cette intéressante affaire, dit-il, de la protection du domicile, et la position dans laquelle s'est trouvé Jobé est si favorable que le Grand Conseil trouvera l'occasion de réparer ce qu'on pourrait presque appeler une erreur judiciaire.

la cour d'assises de Delémont, et il put affirmer qu'il ne résulte nullement des débats que Jobé ait réellement résisté à la police. Il y a eu de part et d'autre, beaucoup d'exagération, mais tout s'est parfaitement éclairci devant la cour d'assises.

Voici ce qui s'est passé. En septembre dernier, un dimanche soir, un individu de Courtedoux fut frappé à la tête par un inconnu. Le blessé fut longtemps sans connaissance. On courut à la gendarmerie et le préfet de Porrentruy envoya la force publique pour procéder à l'arrestation de l'auteur présumé de cette agression.

Les clameurs l'avaient réveillé en sursaut et croyant à une agression de gens mal intentionnés, il tira à travers les jalousies de ses volets, pour épouvanter les agresseurs supposés. Une balle atteignit au dos par ricochet, un des individus placés par la police en sentinelle autour de la maison.

107 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES COMPAGNONS DU SILENCE

PAR PAUL FÉVAL TROISIÈME PARTIE LA MONTAGNE ET LE VOLCAN

XIV DEUX FOLLES

— Et moi! et moi! criait la comtesse en faisant effort pour se relever; il va les tuer! il va tuer mes enfants! Dieu me l'a dit en rêve!

Elle tendit une main à la comtesse; de l'autre, elle appuya son rosaire contre ses lèvres en disant: Je suis le châtiment qui marche. Où il est, j'irai!

XV ARMES PARLANTE

C'était un spectacle fait pour inspirer la terreur. Le ciel, rayé de larges bandes aux couleurs violentes, présentait un de ces aspects que les peintres n'osent point rendre, craignant la critique imbecille du vulgaire.

Le Vésuve avait son atmosphère propre et son état météorique qui ne ressemblaient en rien au reste du ciel. C'était un amas de vapeurs pesantes, roulées en nuages torlus comme ceux qui sortent de la bouche d'un canon.

vent ne soufflait plus. La terre frémissait, comme si la lave bouillonnante eût été là sous les pieds des spectateurs.

Ils étaient nombreux, les spectateurs. Les quatre cent mille habitants de Naples étaient là, dispersés sur le versant des collines, ou groupés sur les terrasses des maisons.

Ils étaient là, les quatre cent mille spectateurs de Naples, et quatre cent mille autres dispersés dans les campagnes environnantes, dans les villes, dans les îles, sur la mer, partout, car l'amphithéâtre est large autour de pareilles tragédies.

Les lueurs volcaniques devenaient plus intenses à mesure que la nuit tombait. D'étranges rayons projetaient une lumière éclatante sur le versant du mont qui regardait Naples.

Parmi les navires du port, il y en avait un en partance: c'était le Paustippe, de Marseille, qui commençait sa manœuvre d'appareillage. Le pont était encombré de passagers. Entre tous, deux se faisaient remarquer par leur belle tenue et les fortes lunettes qu'ils braquaient sur le volcan.

Peter-Paulus, avant de quitter cette détestable paisse, aurait bien désiré voir la destruction de quelque localité importante par la lave; mais il eut beau se prévaloir de son titre de sujet anglais, le patron du Paustippe leva l'ancre à la marée.

« Royaume de Naples. — Provinces méridionales. — Montagnes. — Forêts. — Clavernes. — Je suis remarquée par plusieurs capitaines de brigands. — Leur timidité. — Laideur des femmes. »

« Naples. — Eruption du Vésuve, volcan situé près de cette ville. — Quelques passagers me remarquent. — Passagères laides. »

Le lendemain grandissait. Le volcan, flambeau immense et sans cesse plus éclatant, était seul désormais pour éclairer le paysage.

(A suivre.)

proportion avec la faute commise, si faute il y a. Toute cette affaire n'est qu'une suite de malentendus. On comprend très bien qu'après la double agression du boulanger contre les deux gendarmes, ceux-ci, irrités, aient cru à une résistance préméditée. Jobé, d'autre part, ignorait qu'il avait affaire à la gendarmerie. C'est donc le cas ou jamais, de faire usage du don de grâce que la constitution attribue au Grand Conseil.

Cet exposé, aussi clair que concluant, a été écouté avec une grande attention, et M. Gy-gaz, député radical mais sans parti pris, a été tellement convaincu du tort qu'on avait fait à M. Jobé, qu'il a proposé de prononcer la remise complète de la peine. Après que 95 voix contre 58 se furent éventuellement prononcées pour 4 jours au lieu de 15 jours de prison, une grande majorité admit en votation définitive, la proposition de M. Gy-gaz, dans ce sens, que M. Jobé n'aura pas à subir de prison.

Sacrifiés dans la question des élections des fonctionnaires de district, les Jurassiens catholiques ont eu plus de chances à l'occasion des naturalisations. Le Grand Conseil a sans difficulté naturalisé quelques excellents catholiques romains, tandis qu'il a de nouveau rejeté la naturalisation d'un protestant orthodoxe, M. Kientsch, de Wortemberg, pasteur de la communauté libre à Berthoud, déjà refusé une première fois par l'intolérante majorité radicale.

Berne, 30 juillet.

Voici, à 11 heures du soir, les résultats de la votation de ce jour, tels qu'ils sont communiqués par la Chancellerie fédérale.

	Loi sur les épidémies		Brevets d'invention	
	oui	non	oui	non
Berne	6233	33898	16871	16820
Zurich				
Lucerne	1779	10481	3244	8248
Uri				
Schwyz	297	2053	625	1120
Obwald	145	970	443	571
Nidwald	92	969	489	500
Glaris	291	4922	655	4092
Zoug	373	1351	647	656
Fribourg	1433	13902	2046	12798
Soleure				
Bâle-Ville	582	4070	2720	1236
Bâle-Camp.	1092	4556	2626	2865
Schaffhouse	2154	4093	4428	1799
Appenzel Rh.-E.	715	9745	4359	5934
Appenzel Rh.-I.	52	2027	265	1650
St-Gall	3500	32000	14000	19000
Grisons	2914	7846	3563	6868
Argovie	6474	25447	14217	15591
Thurgovie	4849	10678	7843	7876
Tessin	2007	4565	2383	3753
Vaud	4879	9398	7215	4526
Valais	827	6054	1544	4900
Neuchâtel	3903	2168	4264	713
Genève				
Total	44501	191058	94147	124143

On lit dans le *Nouveliste vaudois* :

« Est-il vrai que la direction générale des postes a autorisé l'envoi gratuit par les journaux d'un appel en faveur de la loi sur les épidémies ! En temps ordinaire, l'envoi coûte deux centimes par exemplaire. Nous voilà arrivés petit à petit aux votations officielles, aux candidatures officielles, enfin, à la participation de l'administration aux luttes politiques ! »

ECHANGE DES CORRESPONDANCES AVEC L'EGYPTE. — Ensuite d'une communication de l'Administration des postes d'Egypte, le service de la poste aux lettres, (objets ordinaires et recommandés), des mandats poste et des colis postaux à destination d'Alexandrie, de Port-Saïd et de Suez continue à s'effectuer d'une manière régulière. Quant aux envois à destination de l'intérieur de l'Egypte, ils sont expédiés par la première occasion favorable.

Berne

D'après le rapport de la direction de l'éducation, les 48,214 écoliers et les 48,075 écolières du canton ont été instruits pendant la dernière année scolaire par 1178 instituteurs et 724 institutrices.

On se plaint très généralement de la fréquence des absences. Il y en a eu en moyenne 28 par élève, et l'hiver a été si doux que ce fait ne peut s'expliquer par les rigueurs de la saison. La cause de ces absences est un laisser aller que favorisent et les indulgences de la loi et le manque d'énergie des autorités scolaires.

Un abus signalé par le rapport consiste dans le fait que plusieurs instituteurs, au lieu de se vouer entièrement à l'école, remplissent d'autres fonctions. Les uns sont officiers de l'état-civil, les autres secrétaires municipaux, quelques-uns enfin exercent un commerce.

En ce qui concerne les locaux et les installations, il y a une amélioration générale que le rapport signale avec satisfaction.

Les cours complémentaires facultatifs sont peu fréquentés ou ne le sont pas. Il faudrait, pour obtenir qu'ils fussent suivis, les rendre obligatoires. Les cours pour les recrues n'ont pas non plus donné les résultats que l'on en attendait et il sera nécessaire d'aviser aux mesures à prendre pour qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir.

Le Département de l'intérieur a fait procéder secrètement au contrôle des bières vendues dans le canton ; il en résulte que les brasseries, au nombre d'une trentaine, fournissent toutes une bière inoffensive, et plusieurs une bière excellente et supérieure aux meilleures bières étrangères auxquelles on l'a comparée.

Les nouvelles de la santé de M. Bitzias, conseiller d'Etat, sont de nouveau peu favorables. La maladie dont il souffre fait des progrès tels qu'on commence à désespérer sur une guérison.

Schwyz

Les touristes de Righi-Kallbad, pour tuer le temps, s'amusaient à lancer des ballons gonflés par le gaz explosible, les ballons s'élevaient dans les airs et faisaient explosion. Malheureusement, l'un d'eux alla atterrir au-dessous du Righikulm où un pâtre voulut le ramasser, l'engin éclata et mutila la main du pâtre. Les artificiers amateurs en seront quittes pour indemniser leur victime et la distraction sera interdite.

Tessin

Les affaires tessinoises prennent décidément une tournure qui n'a rien de réjouissant. La *Liberté* publie une série de lettres échangées entre MM. Censi, président du Comité d'organisation du Tir fédéral à Lugano, et Polar, président du Comité financier, dans lesquelles ce dernier se retire du poste qui lui avait été confié ; en raison de ce qui s'est passé à Berne, il ne croit pas devoir, pour sa dignité personnelle, continuer l'honorable mission que le Comité lui avait confiée.

A ce propos, une vive polémique s'est engagée entre la presse conservatrice et radicale du Tessin. La seconde accusé les conservateurs de vouloir ruiner le Solto Genere en faisant obstacle au Tir fédéral, la presse conservatrice déclare que le parti comme tel a renoncé à participer au tir, laissant chacun de ses membres absolument libre de concourir ou de ne pas concourir à sa réussite, tant au Comité qu'en dehors du Comité, à Lugano, Locarno et Bellinzone. Ce serait une injure faite à M. Polar de dire qu'il a obéi à une résolution prise par le parti conservateur. En somme, le parti déclare que le Tir fédéral pourra apporter d'importants profits financiers à une belle partie du pays tessinois, et sous ce rapport on lui souhaite réussite, surtout s'il n'est pas une fête de parti ; mais malgré tout, il faut laisser la liberté à tous et réserver la question de nouvelles vexations.

La *Liberté*, en fête de son numéro, à l'occasion du « trentième jour », car il y a un mois que le Conseil national a élu des représentants pour le 40^e arrondissement, remercie les journaux qui ont défendu la cause tessinoise et parmi ceux-ci : Le *Journal des Débats*, la *Germania*, le *Journal de Genève*, l'*Allgemeine Zeitung* (de Bâle), le *Vaterland*, le *Landbote*, (de Winterthour), la *N. Gazette de Zurich*, la *Zürcher Post*, la *Berner Post*, la *Gazette de Lausanne* et la *Liberté*.

La *Liberté* ouvre une souscription pour offrir une médaille d'or à M. le professeur Koenig, auteur d'articles publiés sous le titre : *Un progrès en arrière*. La souscription ne pourra excéder un franc.

Vaud

Lausanne, 29 juillet.

Votre confrère le *Confédéré* qui fait tant parade de probité, lorsqu'il s'agit de vos affaires fribourgeoises, se garde bien de parler du scandale qu'offre son allié, *La Revue* de Lausanne.

Vous avez appris, par quelques journaux, que l'organe des radicaux vaudois ne trouvait rien de mieux pour remplir sa caisse que de puiser dans la poche des contribuables vaudois, par l'intermédiaire de M. Baud, conseiller d'Etat, en se faisant payer chaque trimestre des annonces qu'elle puisait dans la *Feuille des Avis officiels* et cela sans autorisation autre que la connivence de M. Baud et contrairement à une décision du conseil d'Etat, s'il vous plaît.

Comme vous pouvez le penser, ces faits ont indigné une grande partie du public vaudois, non pas, cela va sans dire, la partie

radicale, laquelle sait naturellement à quoi s'en tenir sur la haute probité des hommes d'Etat qui nous sont octroyés par la grande association démocratique vaudoise, autrement dite l'association mutuelle des places.

Ce qu'il y a de plus curieux, dans cette sale affaire, c'est que la *Revue* traite de filou celui qui a divulgué le pot aux roses. Ainsi jusqu'à aujourd'hui, celui qui était attrapé mettant la main dans la poche de son voisin était pris pour un voleur, désormais, d'après la théorie de la *Revue*, c'est le dénonciateur qui sera une filou, n'est-ce pas charmant et ne trouvez-vous pas que notre organe gouvernemental incalque de beaux principes à ses ouailles !!! K.

Valais

Conformément à la proposition du Département de l'Instruction publique, le conseil d'Etat a décidé que l'année scolaire des écoles normales, qui était jusqu'ici de 8 serait à l'avenir de 10 mois, et que le cours de répétition des instituteurs et institutrices se tiendrait pendant les deux derniers mois de l'année.

Neuchâtel

On nous prie d'insérer la communication suivante avec recommandation aux journaux catholiques de la reproduire.

A une heure et demie de Neuchâtel, sur les bords du lac de ce nom, s'élevait le village de Colombier, bien connu par sa place d'armes dans votre canton de Fribourg et le Jura bernois. Il est du nombre des 18 communes qui forment le district de Boudry. En 1874, lors de l'entrée en Suisse de l'armée de Bombaki, Colombier dut mettre ses casernes à la disposition des soldats français ; et dès lors un culte catholique y devint nécessaire.

Tous les catholiques du district, au nombre de 600, disséminés dans les 18 communes qui le composent, apprirent avec joie l'établissement d'un culte au milieu d'eux qui leur facilitait l'accomplissement des devoirs religieux. Séparés de l'église paroissiale de Neuchâtel par une distance de trois et même quatre heures, ils souffraient depuis longtemps de leur isolement de l'église et du prêtre. Pour obvier à cette privation si pénible, ils demandèrent donc le maintien du culte qui se célébra dès lors tous les quinze jours à Colombier dans la grande salle du nouveau collège. De plus chaque samedi une heure d'instruction religieuse est donnée à une trentaine d'enfants. Quoique réduit à une messe basse et à une instruction, le service religieux réunit bientôt une assistance nombreuse, qui va chaque année grandissant. Les militaires catholiques du canton de Fribourg et du Jura bernois viennent encore la renforcer, si bien qu'elle atteint très souvent le nombre de 300. La salle du collège est devenue insuffisante ; et tous sentent la nécessité d'avoir enfin un local plus digne, plus spacieux, avec la destination unique de servir à la célébration de nos offices divins.

M. le comte Edouard de Diesbach de la Poya à Fribourg, s'associant à ce désir des catholiques du district de Boudry, a daigné offrir un terrain nécessaire à la construction d'une église et d'un presbytère ; mais il a fallu renoncer à cet emplacement d'un accès difficile et trop éloigné du village de Colombier. Le projet de construction paraissait donc irréalisable, lorsqu'une occasion exceptionnelle favorable s'est présentée par la mise en vente d'une belle propriété située au centre du village, à quelques pas des casernes, comprenant une vaste maison de maître avec grange et écurie, un verger appartenant à la maison et un jardin potager séparé par la route. La maison, tout en restant un presbytère suffisant, peut facilement se prêter à une charmante chapelle ; le verger offrira un bel emplacement pour une église, lorsque les circonstances permettront de la construire.

Après avoir visité cette propriété et consulté les personnes compétentes, Monsieur le curé de Neuchâtel a signé une promesse d'achat pour le prix de 32,000 francs. La stipulation de l'acte et le transfert de la propriété auront lieu d'ici au 15 septembre ; la somme convenue devra être versée le jour de la stipulation de l'acte.

Monsieur Gosaudy, évêque de Lausanne, a daigné bénir cette œuvre et assurer une somme annuelle pour le service d'une partie des intérêts de la dette.

Mais les catholiques du district de Boudry, sans grandes ressources pécuniaires, ne pourront apporter qu'un faible secours. Chaque année déjà ils doivent s'imposer des sacrifices pour les frais du culte. Monsieur le curé de Neuchâtel prend donc la liberté d'adresser un appel aux catholiques suisses ; il a surtout l'espoir bien fondé que le peuple fribourgeois, toujours grand et généreux,

lorsqu'il s'agit d'une œuvre catholique à fonder ou à soutenir, ne verra pas sans émotion 600 catholiques sollicitant qu'on leur vienne en aide, pour jouir enfin des bienfaits de notre sainte religion ; son esprit de foi active saura lui faire trouver des secours abondants. Qui d'ailleurs, plus que le canton de Fribourg, a un intérêt direct à la création de cette nouvelle paroisse ? N'est-ce pas à Colombier que ses militaires viennent faire leur école de recrues ? Dès lors quelle consolation pour les parents, inquiets sans doute pendant le séjour de leurs enfants, dans un pays de religion différente, de sentir au milieu d'eux un prêtre catholique qui sera leur consolateur, leur ami, leur père ! Neuchâtel, le 28 juillet 1882.

J. J. BENSET, Curé

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres parlementaires

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 28 juillet.

Vive agitation dans les couloirs. On a affiché cet après-midi, une dépêche annonçant que la Turquie accepte d'intervenir en Egypte à la condition que les troupes britanniques évacueront le territoire.

Ce télégramme est l'objet de nombreux commentaires. Les uns considèrent la condition posée par le Divan comme une véritable fin de non recevoir ; les autres voient en elle l'indice d'une volonté bien arrêtée chez la Sublime-Porte, de soustraire l'Egypte à toute influence européenne pour la réduire à l'état de simple province de l'empire ottoman. Quoi qu'il en soit, personne ne doute que l'Angleterre refusera de retirer ses troupes ; il est en effet inadmissible qu'une puissance qui, à l'exemple de la Grande-Bretagne, a dans la vallée du Nil des intérêts de premier ordre, puisse replier son drapeau et au lendemain d'une victoire, signer sa déchéance devant l'injonction du sultan de Constantinople.

Reste la question de savoir si notre gouvernement persistera dans ses projets si timidement belliqueux. Deux opinions sont en présence dans le ministère et elles se manifestent chaque jour par des altercations violentes. MM. Jules Ferry, Léon Say, Jauréguiberry tiennent pour l'intervention, tandis que MM. de Freycinet, Tirard, Varray, Billot, de Mahy et Cochery, témoignent de dispositions plus pacifiques. Ces derniers, assurément, voudraient retirer la demande de crédit et devant l'opposition résolue de leurs belliqueux collègues, M. de Freycinet aurait donné sa démission. C'est là du moins un bruit qui n'a cessé de circuler dans les couloirs et qui paraît avoir été lancé par le gambelliste Constans.

On ajoute que M. de Freycinet ne paraîtra pas demain dans la discussion sur le crédit égyptien. — Nous croyons que cette nouvelle est au moins prématurée. Ce qui nous paraît être moins contestable, c'est qu'une intrigue a été ourdie par M. Gambetta, de concert avec M. Jules Ferry très empressé à se déclarer prêt à constituer un nouveau ministère. On n'est pas plus dévoué.

P. S. Au départ du courrier, on annonce dans les couloirs de la Chambre la démission de M. de Freycinet, Billot et Varray. C'est là une nouvelle qui mérite confirmation.

Paris, 29 juillet.

Jamais peut-être on n'a entendu discours plus long, plus plat et plus obscur tout ensemble que celui de M. de Freycinet. Les ministres à leurs bancs semblaient ahuris. Des interruptions partaient à chaque instant de tous les points de la salle et l'hilarité gagnait les tribunes elles-mêmes. Cette hilarité ne nous paraît pas absolument justifiée et, pour notre part, nous nous sentions quelque tristesse au cœur devant ce piteux, ce navrant spectacle.

M. de Freycinet a voulu diviser la question. Il a juré sa parole, sa grande parole que jamais il n'avait songé, ni lui ni ses collègues, à une intervention en Egypte. Ce qu'il veut uniquement, c'est aider l'Angleterre à protéger le canal de Suez. Rien, il l'assure, ne pourra le faire sortir de ce programme. Et si par hasard on ne lui accorderait pas les crédits nécessaires pour l'occupation de certains points de ce canal, M. de Freycinet nous menace des canons anglais.

Tel est le résumé de ce honteux discours qui n'a pas duré moins d'une heure et demie. M. de Freycinet s'est plaint amèrement d'avoir été interrompu. Nous nous étions pour notre part, si peu digne que nous con-
naissions la majorité de cette Chambre,

qu'il n'ait pas été obligé de quitter la tribune sous des huées. En terminant, bien entendu, il a posé la question de confiance et quatre ou cinq applaudissements de mame-luks seuls ont accueilli sa péroraison.

L'Union républicaine s'est de nouveau réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Pierre Legrand. Elle a examiné la question de savoir quelle attitude elle devrait prendre au moment du vote sur le projet de loi portant ouverture du crédit égyptien. Après avoir entendu un certain nombre de ses chefs, le groupe a chargé MM. Waldeck-Rousseau et Léon Renault d'expliquer à la tribune, la politique du groupe (?).

Réunie de son côté, la gauche radicale a entendu MM. Boyssset, Labuze, Grevy et Féau. Par 23 voix contre 2, elle a décidé de repousser le crédit quelles que fussent les explications ministérielles. M. Labuze a été désigné pour prendre la parole au nom de ses collègues.

Après le discours de M. de Freycinet, sont montés successivement à la tribune MM. Laisant, Languois, de Marcères, Madier de Montjau et Clémenceau, qui, chacun au nom de son groupe respectif, ont déclaré ne pas voter les crédits demandés, parce que la France ne peut ni ne doit se lancer dans les aventures possibles des complications de la question égyptienne.

Une première votation a lieu par mains levées, et une formidable majorité se prononce contre la demande des crédits. L'agitation est extrême. MM. Brisson et Clémenceau demandent le scrutin nominal pour faire recommencer l'opération, et le vote donne 450 voix contre le ministère et seulement 75 en sa faveur.

Quelle débâcle. La majorité qui a repoussé la demande de crédits est composée de la droite, de l'Union républicaine, de l'extrême gauche et de la plus grande partie de la gauche radicale et de l'Union démocratique.

A la suite du vote de la Chambre, les ministres se sont rendus à l'Élysée et ont remis leur démission à M. Jules Grevy. Le président de la République a prié de continuer l'expédition des affaires jusqu'à la constitution d'un nouveau cabinet.

RUSSIE

La *Novoje Wrenja* prétend que le gouvernement a l'intention de supprimer toutes les légations russes accréditées près des petites cours allemandes.

TURQUIE

Les informations de Constantinople constatent que la Turquie n'a fait jusqu'à présent aucun préparatif sérieux pour intervenir en Egypte et qu'avec les troupes et les bâtiments actuellement disponibles, il lui faudrait environ un mois pour transporter seulement un corps de six à huit mille hommes en Egypte.

Tous les membres de la conférence ont accepté officieusement la proposition que la Porte proclame Arabi rebelle.

Lord Dufferin a envoyé un message au sultan, déclarant qu'une proclamation de lui aux Egyptiens est d'une nécessité absolue et en même temps qu'il est impossible à l'Angleterre de retirer ses troupes.

AFRIQUE

On mande de Tripoli, 29 juillet, qu'une panique a éclaté parmi les Maltais et les israélites. Beaucoup d'entre eux sont partis.

Les consuls ont fait afficher une proclamation pour tranquilliser les esprits. Le gouverneur turc a garanti la tranquillité.

ÉGYPTÉ

Ali-Moubarek et les chefs des élémas sont allés à Alexandrie demander le retour au Caire des ministres du khédive qui sont soupçonnés d'être prisonniers de l'amiral Seymour.

Ali-Moubarek a demandé à Arabi d'entrer en négociations avec le khédive.

Arabi a répondu qu'il n'était que le mandataire de la nation, laquelle lui ordonnait de faire des préparatifs pour repousser l'invasion anglaise. Arabi a engagé Ali-Moubarek à revenir au Caire.

Arabi a écrit à Ali Moubarek déclarant qu'il était simplement général de l'armée et constatant qu'un gouvernement provisoire s'est constitué au Caire, avec une assemblée nationale.

Le *Daily News* dit qu'on n'a aucune con-

firmation du prétendu désir d'Arabi de faire la paix. On assure qu'il se prépare avec une grande activité à défendre toutes les routes conduisant de Suez et d'Alexandrie au Caire et qu'il force les fellahs à s'enrôler sous peine de mort.

Le *Times* dit que l'Angleterre est autorisée à rejeter sans phrases la coopération de la Turquie, qui propose seulement une intervention de pacotille.

CANTON DE FRIBOURG

L'ASSEMBLÉE DE CUGY

En CHEMIN DE FER, DE PAYERNE A FRIBOURG, LE 30 JUILLET.

Quelle animation aujourd'hui dans le district de la Broye! Les trains de chemins de fer encombrés, les routes sillonnées de chars, le mouvement inusité de voyageurs à la gare de Payerne, tout annonce qu'il s'est passé quelque chose d'extraordinaire. On demande d'où vient et où va ce flot de citoyens, avec tant d'empressement et de gaité: c'est la Broye conservatrice qui a son rendez-vous à Cugy.

Eh quoi! malgré cette pluie menaçante, malgré les fatigues récentes des travaux de la campagne, malgré le flux et le reflux si fréquent de ces luttes électorales, malgré les convocations tardives et improvisées, malgré enfin les prophéties tragi-burlesques de la petite *Union*, une foule pareille se déplace pour une simple élection partielle!

Et si l'on vous apprenait que cette armée de citoyens vient de livrer une bataille, qu'elle a, il y a un instant, couché sur le terrain deux fois de Berne, et qu'elle sort d'un combat pour courir à une seconde veillée d'armes! De tous côtés, en effet, on annonce qu'une écrasante majorité de non s'est prononcée contre la loi sur les épidémies. Pauvre loi, que ni les proclamations de la noble Faculté, ni le touchant concert du *Bien public* et du *Confédéré*, de l'*Union* et du *Journal de Fribourg*, flanqués du *Murtenbieler*, n'ont pu sauver! A peine une imperceptible minorité de oui! Estavayer même a refusé cette fois d'emboîter le pas du *Bien public*.

Après une bataille gagnée, ordinairement on se repose. Aujourd'hui c'est tout le contraire. En route pour Cugy! Maintenant que le sort des lois de Berne est réglé, la Broye conservatrice s'en va bravement combattre une autre épidémie, plus dangereuse encore, bien qu'elle ne tombe pas sous le scalpel des médecins. Les événements, il est vrai, ont prouvé que dans notre canton l'épidémie libérale radicale n'est pas contagieuse. Mais les précautions sont bonnes à prendre, et le peuple broyard entend bien, le 6 août, sans le secours des apothicaires fédéraux, séquestrer gentiment l'épidémie publicarde dans le lazaret du *Confédéré*.

Nous voici arrivés au lieu de la réunion, dans ce gracieux village de Cugy, à demi caché au milieu de sa riante végétation et qui sourit à travers les luxueux ombrages de ses vergers. Une tribune champêtre a été érigée entre deux arbres. La pluie qui tombe en ce moment ne semble pas encourager une réunion en plein air. Quant à encaserner cette multitude dans les salles de l'établissement, si grandes soient-elles, il n'y faut pas songer. C'est à peine si le préau, avec ses abords et les couloirs de l'anberge, peut contenir la foule serrée coude à coude.

Le correspondant envoyé par le *Bien public* pour ébaucher une caricature de l'assemblée est là, au fond du tableau, perdu dans la masse compacte. Il est pâle de stupefaction, à la vue de cette imposante assistance; il voudrait bien se convaincre qu'il n'y a là que 600 ou 700 électeurs, c'est-à-dire environ la moitié du chiffre réel; mais sa situation le rappelle bientôt à la réalité. Etreint entre des épaules rigoureuses, comme dans un étou, il ne parvient pas même à dégager ses mains pour saisir son calepin, et il est obligé, tant la multitude l'enserme, de renoncer à prendre des notes. Il faudra qu'il se fie à sa mémoire!

D'ici à mardi, ses impressions seront bien effacées, et il croira avoir rêvé quand ses souvenirs lui feront passer devant les yeux ces colonnes interminables qui le séparaient, dimanche, de la tribune et lui laissaient à peine parvenir la voix lointaine des orateurs... Aussi faut-il s'attendre à voir le *Bien public* et son acolyte la petite *Union* opérer largement leurs calculs de soustraction sur l'assemblée de Cugy. C'est, du reste leur habitude de modérer fortement les

chiffres quand il s'agit d'évaluer le nombre des participants d'une réunion conservatrice. Cette modération-là est la seule que nous lui connaissons!

Mais laissons le correspondant du *Bien public* à ses mélancoliques supputations. Il est plus que temps de passer au complément des discours.

M. Chaney, président du Comité électoral conservateur de la Broye, ouvre la séance par un court mais saisissant aperçu de la situation. Il consacre d'abord quelques paroles émues à la mémoire du député défunt qu'il s'agit de remplacer aujourd'hui. Il remercie les honorables magistrats et chefs politiques qui ont bien voulu encourager de leur présence cette fête de famille. Certaine presse, en parlant des conservateurs broyards, prononce dédaigneusement le mot de coterie. (On rit.) Or, je constate, dit M. Chaney, que cette coterie c'est la population de la Broye dans son immense majorité; cette coterie, c'est l'imposante assemblée que je vois réunie sous mes yeux: cette coterie, chers concitoyens, c'est vous tous que je salue aujourd'hui à l'ouverture de cette solennelle séance (applaudissements.) L'orateur dit ensuite quelques mots du candidat que l'assemblée des conservateurs de la Basse-Broye présente à la ratification de l'assemblée générale réunie en ce jour, selon l'usage constamment suivi dans ce district. Je n'ai pas besoin, ajoute M. Chaney, de vous faire l'apologie de M. Dessibourg; nous nous connaissons tous dans la Broye; de Chandon à Vuissens, nous savons ce que sont et ce que pensent nos concitoyens. Le candidat présenté est un enfant de la campagne; la Basse-Broye a perdu un député; elle exprime le vœu que nous lui donnions l'élu de son choix; nous le lui donnerons. Voilà la vraie démocratie; elle est plus sincère que la démocratie prônée par les journaux de l'opposition. Chez nous, la démocratie n'est pas écrite sur le papier, elle est dans les cœurs (Applaudissements.)

M. Chassot, député, salue d'une voix énergique la victoire de ce jour. Le peuple broyard a voulu revendiquer une fois de plus son indépendance; il repousse les empiètements de Berne aussi bien que les avances du parti radical et libéral. Aujourd'hui, par son vote, la Broye a dit à Berne comme aux radicaux de Fribourg: je reste libre (applaudissements.) Le *Bien public* vous disait hier: acceptez ces lois venues de Berne; il vous dit aujourd'hui: acceptez mon candidat. Vous avez rejeté celles-là; vous ne voudrez pas de celui-ci (bravos). Le 6 août prochain sera un jour important pour notre district; vous connaissez cette mauvaise herbe qui renaît sans cesse après qu'on l'a extirpée; il y a une certaine politique qui veut aussi relever la tête; électeurs de la Broye, dimanche, vous l'écraserez (rires et bravos). L'orateur fait ressortir ensuite le côté équitable de la revendication des électeurs de la Basse-Broye. C'est une question de justice et les conservateurs broyards sauront, comme toujours, manifester ici leur esprit de solidarité. Le candidat présenté est un homme du peuple, un de ces hommes que les hautes intelligences du *Bien public* qualifient de tètepelé (rires; on crie: vivent les tètepelés!) Chose curieuse, ce parti éclairé du *Bien public* n'a pas su trouver dans tout le district de la Broye un candidat pour représenter la classe des lumières; il est allé en mendier un à Fribourg. Il paraît donc que les hommes de valeur commencent à se faire rares dans le camp publicard de ce district! (Applaudissements.) Peuple des campagnes, c'est à vous que le *Bien public* et le *Confédéré* jettent cette qualification de tètepelé; c'est vous qu'ils méprisent; c'est vous qu'ils voudraient dépouiller de votre droit de suffrage. Répondez dignement à ces attaques en votant en masse pour l'homme du peuple, l'élu de la campagne, pour M. Dessibourg. (Bravos répétés; on crie: vive Dessibourg!)

M. Wuilleret, président du Grand Conseil, le viel athlète, l'homme dont le nom est lié à toutes les luttes mémorables du canton de Fribourg, paraît à la tribune. Il est salué par l'accueil sympathique de toute l'assemblée. La dernière fois qu'il a pris la parole devant les électeurs de la Broye, c'est à l'époque de la fameuse révision, qui fut repoussée avec un magnifique ensemble par le peuple broyard. Aujourd'hui nous traversons de nouveau des temps difficiles; mais la patiente énergie du peuple fribourgeois en a déjà triomphé; l'orateur félicite les électeurs de la Broye pour leur belle attitude au 4 décembre dernier. Ils ont compris que la lutte ne porte pas entre deux personnes; il s'agit de choisir entre deux drapeaux. L'heure n'est pas à la discussion des personnalités; deux candidats sont en présence;

il suffit de se demander si l'on votera pour le candidat de la droite ou pour celui de la gauche. D'un côté le candidat du parti conservateur-catholique, de l'autre celui du *Bien public* et du *Confédéré*. Entre les deux, les conservateurs de la Broye n'hésiteront pas. Ils ne voudront point démentir leur passé, surtout dans les circonstances graves que traverse la Suisse, à l'heure où une Loi fédérale menace d'exclure la religion de nos écoles. Ils montreront qu'ils ne rougissent point d'appartenir à un canton qui, depuis 25 ans, a toujours suivi une marche ascendante dans la voie du vrai progrès, de la vraie liberté et des réformes utiles. (Applaudissements, on acclame M. Wuilleret.)

Ce compte-rendu étant déjà assez étendu, nous réservons pour demain, le résumé des discours de MM. Python, Aebly et Grangier, préfet de la Broye.

On écrit de Fribourg au *National*: « Aujourd'hui même le tribunal cantonal vient de rendre son arrêt, qui attribue les 40,000 francs à l'Orphelinat.

« Si la haute cour ne nous avait pas habitué à toutes les surprises, il y aurait lieu de s'étonner de cet arrêt. L'Orphelinat n'était point en cause et la commune se défendait de toutes ses forces contre la prétention de M. Menoud de mêler cet établissement de bienfaisance aux débats. Elle estimait que le litige était entre elle seule, d'une part, et l'héritière, d'autre part, sauf à elle, comme elle l'annonçait extrajudiciairement, à faire profiter l'Orphelinat du gain du procès. Le tribunal cantonal ne s'est pas tenu à ce système; il a fait gagner à la commune, en quelque sorte malgré elle et tout en lui donnant tort sur sa réclamation telle qu'elle était formulée.

« Je m'explique cet arrêt sans pouvoir le justifier au point de vue du droit. Le tribunal cantonal se trouvait placé entre un double courant de l'opinion publique. Si tout le monde souhaitait le legs à l'Orphelinat, beaucoup de gens qu'avaient émus les réclamations intéressées de la Liberté, s'épouventaient du fantôme de l'école laïque, sans que les assurances si positives du conseil communal disant qu'il abandonnerait les 40,000 fr. à l'Orphelinat, parvinssent à les rassurer. Or, la haute cour a voulu, tout en comblant les vœux du public, donner satisfaction aux trembleurs, en refusant le legs à la commune qui le demandait, pro formâ, pour l'école laïque.

« Si une cour de justice n'avait d'autre souci que celui de se rendre populaire, notre tribunal cantonal n'aurait pu mieux faire. Quant à concilier son arrêt avec les principes de la procédure, je vous avoue que c'est chose impossible; mais en appel on n'y regarde pas de si près.

« En somme, bonne journée. »

Le Collège électoral, réuni samedi après midi, a nommé:

Juges au tribunal de la Broye, en remplacement de MM. Gardian, nommé receveur, et Ding, décédé: MM. Rossier, Jean, député à Grandsvaz, et Torche, Cyprien, à Cheiry.

Suppléants au tribunal de la Broye en remplacement de MM. Rossier, Jean, et Torche, Cyprien: MM. Catillaz, Louis, fils de Pierre, à Cugy; Dubey, Félix, à Rueyres-les-Prés.

Suppléant au tribunal du Lac en remplacement de M. Tschachtly, nommé juge: M. Benninger, Jacob, syndic de Jentes.

2^e Assesseur de la justice de paix de Belvaux, en remplacement de M. Chatton, nommé juge de paix: M. Bochud, Pierre-Joseph, syndic de Corminboeuf.

Suppléant près la justice de paix de Prez: M. Page, François, à Corserey.

Suppléant près la justice de paix de Cormondes: M. Haas, Nicolas, tit., à Monterschu.

La semaine dernière, vendredi, des campagnards se sont pris de querelle dans un pâturage au-dessus de Corbières, au gros Maroz. Dans la rixe qui s'ensuivit, l'un d'eux asséna sur la tête de son adversaire un coup qui renversa celui-ci sans connaissance. On craint pour les jours du navré. L'auteur du coup est en fuite et poursuivi par la police.

DERNIERES NOUVELLES

Zurich. — A. Loi sur les Epidémies 18053 oui, 34673 non: — B. Brevet d'invention, 31946 oui 17044 non.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

DE ROME A PARIS EN PERISSOIRE. — On lit dans l'Italie du 24 juillet :
 « Plusieurs canotiers du Tibre ont accompagné jusqu'à Civita-Vecchia deux de leurs collègues qui ont entrepris une promenade d'une belle longueur. Les deux canotiers sont MM. Barucciet Ferrari; ils veulent aller jusqu'à Paris, en périssière.
 « L'itinéraire est bien simple; suivre la côte de la mer jusqu'à l'embouchure du Rhône; remonter ce fleuve jusqu'à l'endroit où il reçoit la Saône; remonter ensuite cette rivière, prendre le canal qui la joint à la Seine, entrer dans la Seine et descendre ainsi jusqu'à Paris.
 « Nos intrépides voyageurs, avant de se décider, ont bien calculé toutes les chances de succès qu'ils pouvaient avoir, et ils ont su qu'avec de l'énergie et beaucoup de

bonne volonté, ils pourront venir à bout de cette audacieuse entreprise. »
 —
 DE L'IMPORTANCE DES VIRGULES! — L'administration des douanes des Etats Unis vient de découvrir qu'à la suite de l'omission d'une virgule dans le tarif imprimé en 1864, le fer étamé a été soumis aux mêmes droits que le fer ordinaire.
 Cette erreur, si légère en apparence, a causé dans le Trésor des Etats Unis, pendant dix-huit années, un déficit de plusieurs millions de dollars!...
 Ce n'est pas tout, il paraît que l'omission de la virgule en question aurait été due à une erreur volontaire suggérée par certains fabricants américains...
 Virgule et mystère!
 —
 Un touriste écrit de Séville une lettre dont le post-scriptum est ainsi conçu:

« Quant aux puces, j'ai décidément renoncé à les tuer... Je les laisse mourir d'indigestion! »
 —
 MÉDICAMENTS ANCIENS. — On vient de retrouver un curieux document donnant la nomenclature et le prix des médicaments dans une pharmacie de Strasbourg, en 1752.
 A cette époque, la crotte de chien (mille pardons!) était un médicament connu sous le nom d'*album grœcum* et se vendait 8 deniers la demi-once. Les ongles d'élan, les mâchoires de brochet, les dents de sanglier, l'emplâtre de grenouille avec ou sans le frai, le crapaud sec, les vers de terre, les poumons de renard, le sang de bouc pulvérisé figuraient au nombre des médicaments. Il y avait aussi des huiles de lézard, de vers de terre, des axonges ou graisses de chat, de chien, d'homme, de couleuvre, de blaireau, de vipère.

Mais ce qu'il y avait de plus fort en fait de médicament, c'était l'*os de cœur de cerf*. Voilà les remèdes qui ont guéri nos pères du siècle dernier.
 Il est, d'ailleurs, probable que beaucoup de nos médicaments actuels paraîtront tout aussi ridicules au vingtième siècle.
 —
Marché de Fribourg
 DU 29 JUILLET 1882.
 Seigle, 1 40 à 1 60
 Froment, 2 20 à 2 70
 Messel, 2 00 à 2 15
 Avoine, 1 00 à 1 35
 Poisellesnoires, 2 25 à 2 35
 —
 M. SOUSSENS, Receveur

M. BUGNON chirurgien-dentiste à Fribourg, sera à Bulle *Hôtel du Cheval Blanc* jeudi 3 août ainsi que tous les 1^{ers} jeudis du mois (400)

En vente
 A la cure de Rossens et au bureau de l'Imprimerie catholique :
 Photographies de **M. Python**, révérend doyen de Vuisteruens-devant Pont
 Format album 1 fr
 cartes 0 fr., 50

En vente l'Imprimerie catholique :
OUVRAGES DIVERS

- Epistolier latin, selon le Rit romain** ou Manuel de l'enfant de Chosur, par l'abbé E. Lesser prêtre du diocèse de Soissons. Avec approbation de Mgr l'évêque de Laval. Prix : 4 fr. —
- Le catholicisme et le protestantisme** devant les faits, par Adrien Duval, précédé d'une lettre de Mgr Mermillod à l'auteur. Prix : 3 fr. —
- Le saint de chaque jour**, (liturgie rom.) par l'abbé hapiat, curé-doyen de Vitel, septième édition. Avec approbation de plusieurs évêques. Prix : 3 fr. 50
- La sainte de chaque jour**, par le même auteur. Prix : 3 fr. 50
- Le Rév. Père Olivaint**, de la Compagnie de Jésus, sa vie, ses œuvres et son martyre, par M^e Chatillon. Prix : 3 fr. —
- Le bienheureux Pierre Le Fèvre**, premier compagnon de saint Ignace, précis historique, par le Rév. Père Prat de la Compagnie de Jésus. Prix : 2 fr. 70
- La vie du saint François de Paule**, par M. de Bois-Aubry. Prix : 2 fr. —
- Histoire du vénérable Jean-Baptiste de La Salle**, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, par Armand Ravélet. Prix : 5 fr. —
- Les premiers convertis au Christianisme**, par M. l'abbé A. Laurent, docteur en théologie. Prix : 4 fr. —
- Vie de sainte Claire d'Assise**, fondatrice de l'Ordre qui porte son nom, par le Père Joseph de Madrid, Mineur réformé de l'Étroite Observance, traduite de l'italien, par Dom S. P. de l'ordre des Chartreux. Prix : fr. 3 50
- Histoire de sainte Solange**, Vierge et Martyre, patronne du Berry, par l'abbé Joseph-Bernard, de Montmélan. Prix : 2 fr. —
- Bernadette**, Sœur Marie-Bernard, par Henri Lasserre. Prix : 3 fr. —

LE VRAI DÉVOT
 AU
SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
 A l'école du divin Maître et devant son Autel.

Méditations, Exercices pieux et Prières enrichis d'Indulgences en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. (Extrait du Recueil de Prières et d'Œuvres pies auxquelles les Souverains Pontifes ont attaché des Indulgences, publié par l'ordre de Sa Sainteté N. S. P. le Pape Pie IX.)
 Prières diverses.
 L'heure d'adoration.
 Prix : 0, 90

DICTIONNAIRE CLASSIQUE
 DE LA
LANGUE FRANÇAISE
 LE PLUS EXACT ET LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES OUVRAGES DE CE GENRE
 et le seul où l'on trouve la solution de toutes les difficultés grammaticales et généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française
 Suivi d'un DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE et MYTHOLOGIQUE
 Par **H. BESCHERELLE** jeune, officier d'Académie,
 membres de plusieurs sociétés savantes, auteur du *Dictionnaire des Synonymes*, etc.
 Un très fort vol. grand in-8 raisin (à 2 colonnes) de près de 1200 pages, imprimé en caractères neufs et renfermant la matière de 8 vol. in-8 ordinaires.
 Prix : broché 10 francs.
 En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg.

L'ÉCOLE CATHOLIQUE
Revue pédagogique rédigée par plusieurs professeurs, instituteurs et amis de l'enseignement catholique, paraissant le 8 et le 22 de chaque mois. Prix de l'abonnement pour la Suisse, 6 francs.
 SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 22 JUILLET :
 RELIGION. — L'Eglise et l'éducation (suite).
 PÉDAGOGIE. — III. L'autorité est indispensable dans l'éducation.
 HISTOIRE SAINTE. — Adam et Eve chassés du paradis terrestre.
 INTUITION. — X. Matière des objets
 GRAMMAIRE. — Matière d'une leçon sur la signification et l'emploi du mode subjonctif.
 ANALYSE LITTÉRAIRE. — La grenouille qui veut se faire aussi grosse qu'un bœuf.
 AGRICULTURE. — Quelques principes fondamentaux de la science agricole au point de vue de l'enseignement.
 VARIÉTÉ.
 ÉTRANGER. — Allemagne.
 BIBLIOGRAPHIE.
 On s'abonne au Bureau de l'Imprimerie catholique.

OBLIGATION
 à lots de la ville de Fribourg
 Tirage des séries le 14 août
 Tirage des numéros le 15 septembre.
 14 obligations remboursables à 1000 fr.
 8 à 300 .
 10 à 100 .
 20 à 50 .
 948 à 13 .
 On peut se procurer de ces obligations chez MM. **Weck & Zebly**, au prix de 12 fr. (329)

A LOUER pour entrer immédiatement le, *Café suisse* situé à la rue de Lausanne.
 S'adresser à **M. Ignace Escheiva**. (399)

ETUDE DE NOTAIRE
M Jules Cantin, notaire et agent d'affaires, a établi son bureau à Romont (maison **Mettler**, négociant). (393)

PIANOS
 à choix. S'adresser à **M. Muller**, professeur de musique. Orphelinat 3^{me} étage (H 507 E) (394)

LE DOCTEUR WECK a transféré son domicile *Rue de Lausanne N° 60* en face de la pharmacie Boéchat. Consultation tous les jours de 1 heure à 3 heures. H 523 F (407)

Le soussigné informe l'honorable public de la ville et de la campagne, ainsi que sa clientèle qu'il a transféré son domicile, rue de Lausanne, N° 62 à côté de l'**Hôtel du Faucon**.
ATTENTION!
 On y trouvera un joli choix de meubles entous genres, ainsi qu'un ouvrage prompt et soigné.
Joseph Zurkinden, tapissier. (406)

BOURSE DE GENEVE DU 29 JUILLET

FONDS D'ETATS				ACTION			
COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	81 1/4	—	81 1/4	Suisse-Occidentale	153	153	152
1/2 Fédéral 1879	—	—	—	privilegiées	497	500	500
4 0/0 1880	101	—	100 7/8	Central-Suisse	578	580	577
5 0/0 Italien	87	—	87	Nord-Est Suisse	343	342	338
0/0 Valais	—	—	1017	privilegiées	555	550	560
OBLIGATIONS				Union Suisse	257	—	256
Onest-Suisse	—	—	460	Saint-Gothard	—	—	370
Suisse-Occidentale 1878-79	—	—	462	Union privilegiées	—	—	375
3 0/0 Jungne à Eclépens	—	—	442	Comptoir d'escompte	—	—	451
Franco-Suisse	—	—	367	Banque du commerce	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	476	de Genève	—	—	—
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1022	Fédérale	610	—	432
4 0/0 Jura-Berne	—	—	977	Société suisse des chemins de fer	—	—	605
Lombardes anciennes	280	—	279	Banque des chemins de fer	1085	1090	1080
nouvelles	—	—	283	de Paris et Pays-Bas	—	—	6825
Autrichiennes nouvelles	—	—	270	Crédit Lyonnais	680	675	672
Méridionales	270 1/2	—	270	Association financière genevoise	890	—	825
Bons méridionaux	—	—	526	Omnium genevois	—	—	—
Nord-Espagne	—	—	528	Basler Bankverein	—	—	675
édit foncier russe 50 0/0	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	—
été générale des chemins de fer	—	—	—	belge du gaz	610	—	605
				Gaz de Genève	—	—	760
				Marseille	—	—	—
				Appareillage Gaz et Eau	—	—	—
				Tabacitaliens	—	—	—

BOURSE DE PARIS

28 Juillet		AU COMPTANT		29 Juillet	
99 56	Consolidés	99 56	—	99 56	—
80 72	3 0/0 Français	80 72	—	80 72	—
114 60	5 0/0 id.	114 60	—	114 60	—
—	Or, à New-York	—	—	—	—
136 16	Argenta à Londres	136 16	—	136 16	—
A TERME		—		—	
80 70	3 0/0 Français	80 70	—	80 70	—
114 60	5 0/0 id.	114 60	—	114 60	—
86 40	5 0/0 Italien	86 40	—	86 40	—
99 58	3 0/0 Anglais	99 58	—	99 58	—
—	5 0/0 Turc	—	—	—	—
—	5 0/0 Russe 1877	—	—	—	—
—	4 0/0 Autrichien	—	—	—	—
1070 —	Banque de Paris	1070 —	—	1070 —	—
662 50	Crédit Lyonnais	662 50	—	662 50	—
483 —	Mobilier français	483 —	—	483 —	—
1431 25	Crédit foncier	1431 25	—	1431 25	—
445 —	Mobilier Espagnol	445 —	—	445 —	—
1605 —	Autrichiens	1605 —	—	1605 —	—
2382 50	Gaz Parisien	2382 50	—	2382 50	—
	Suez		—		—